

68720 HOCHSTATT



**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE
DU 03 JUILLET 2023**

Sous la présidence de Monsieur Matthieu HECKLEN, Maire

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents, la presse, et ouvre la séance à 19 h

Sont présents : Monsieur Matthieu HECKLEN, Maire

MM. et Mmes Guy LOCHER, 1^{er} Adjoint, Guilaine WEISS – 2^{ème} Adjointe, Mathieu HARTMANN – 3^{ème} Adjoint, Jullianne BURTIN, 4^{ème} Adjointe, Jean-Pierre BADER, Laetitia SCHMITT, Gilles BUIRETTE, Dominique FABBRO, Bérinda MARCHAL, Philippe MALASSINE, Véronique MULLER, Franck POUNOT, Bertrand TAULIAUT, Yann DILLMANN, Gaëlle MAT, Françoise RITTELMEYER

Ont donné procuration :

Madame Aude SATRE donne pouvoir à Madame Jullianne BURTIN, 4^{ème} Adjointe

Sont absentes et excusées :

Mesdames Danièle BACH et Aude SATRE

Le Conseil Municipal désigne un secrétaire de séance : Monsieur Yann DILLMANN

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de rajouter les points suivants dans l'ordre du jour :

- **Point 03 -2** : Finances ⇨ Modalités de prise en charge des déplacements accomplis par les élus (Salon des Maires 2023)
- **Point 06** : Adjudication de chasse pour la période allant de 2024 à 2033 : mode de consultation des propriétaires fonciers ayant à se prononcer sur l'affectation du produit de la chasse.



ORDRE DU JOUR

- 1. Approbation du procès-verbal de la séance du 06 juin 2023**
- 2. Urbanisme**
 - Permis de démolir
 - Permis de construire
 - Déclarations préalables
 - Déclarations d'intention d'aliéner
- 3. Finances**
 - Subventions
 - Modalités de prise en charge des déplacements accomplis par les élus
(Salon des Maires 2023)
- 4. Travaux d'investissement - intégration du réseau Basse Tension dans l'environnement
– Rue des Bergers et rue des Acacias**
- 5. Délégations du conseil municipal au maire**
- 6. Adjudication de la chasse pour la période allant de 2024 à 2033 : mode de
consultation des propriétaires fonciers ayant à se prononcer sur l'affectation du
produit de la chasse**
- 7. Divers**
 - Remerciements
 - Intervention des Adjointes sur leurs activités en cours et à venir



1. Approbation du procès-verbal de la séance du 06 juin 2023

N'appelant aucune observation, le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents le compte-rendu de la séance du 06 juin 2023.

2. Urbanisme

2.1 Permis de démolir

Une demande de permis de démolir a été déposée par Monsieur Mourad YAZID, domicilié 3 rue de la Seine à MULHOUSE (68200), pour la démolition d'une partie restante d'un mur situé au 13, Grand'Rue, section 03 – N° 244.

Un avis réservé a été émis pour cette demande de permis de démolir.
Une étude approfondie devra être menée par le service instructeur avant de nous prononcer.

À 19 h 07, Monsieur Philippe MALASSINE a rejoint la séance.

2.2 Permis de construire

Une demande de permis de construire a été réceptionnée en mairie, à savoir :

- Déposée par les Maisons Stéphan Berger, sis à DIDENHEIM pour le compte de Monsieur Pierrick LE MEUR et Madame Alexandra L'HOTE, domiciliés 6A, rue de la Forêt à BARTENHEIM, pour un projet de construction d'une maison individuelle sur le terrain situé rue Maurice Ravel, cadastré section 07 – N° 702.

Un avis réservé a été émis pour cette demande de permis de construire en raison de la non-matérialisation des places de parking sur les plans transmis.

2.3 Déclarations préalables

Quatre déclarations préalables ont été réceptionnées en mairie, à savoir :

- Déposée par Monsieur Bertrand TAULIAUT, domicilié 9, rue des Petits Champs à HOCHSTATT, pour la mise en place d'une clôture constituée d'un muret d'environ 80 cm surélevé de lames alu occultantes d'une hauteur de 1,20 mètre sur le terrain cadastré section 05 – N°643.
- Déposée par Monsieur Ludovic BEMANANA, domicilié 16, route de Didenheim à HOCHSTATT, pour l'installation de 4 fenêtres de toit, ainsi que le remplacement du portail existant par un portail coulissant sur le terrain cadastré section 18 – N° 379, N° 433 et N° 435.

Un avis favorable a été émis pour ces déclarations préalables.

- Déposée par Monsieur Jérôme AUBERT, domicilié 9, rue des Fauvettes à RIXHEIM, pour l'édification d'une clôture avec un espace non clos sur la propriété située 12, rue des Cigognes, cadastrée section 02 – N°261.

Un avis favorable a été émis même si les parkings non clos se trouvent devant le portail.



- Déposée par Monsieur David WILLIG, domicilié 8 rue de Heimsbrunn à HOCHSTATT, pour un projet de prolongement d'un mur déjà existant donnant sur la rue de Heimsbrunn et la mise en clôture le long du chemin rural sur le terrain cadastré section 03 – N 91 et N° 92.

Un avis réservé a été émis, étant donné qu'une partie du terrain se situe sur une zone réservée pour l'accès de l'OAP1.

2.4 Déclarations d'intention d'aliéner

La mairie a été destinataire de trois déclarations d'intention d'aliéner :

- Pour le bien situé 21, Grand'Rue, cadastré section 03 – parcelle N° 61, propriété de Madame Anne-Charlotte DUVIVIER.
- Pour le bien situé 2, rue du 2^{ème} Zouaves, cadastré section 05 – N° 642/157, propriété de la Société SODICO de MULHOUSE.
- Pour le bien situé 21, rue de Heimsbrunn, cadastré section 07 – N° 375/242, propriété de Monsieur Arnaud LE MEN et Madame Perrine FERRER-LORMEAU.

La commune n'utilise pas de son droit de préemption pour ces opérations.

3. Finances

3.1 Subventions

Madame Julianne BURTIN, 4^{ème} Adjointe informe l'assemblée délibérante que la commission « Associations-Culture » n'a pas pu se réunir pour aborder ce point.

Dans le respect des crédits inscrits dans le budget primitif 2023 et dans le cadre du soutien aux licenciés, elle propose dans un premier temps d'octroyer par anticipation les subventions suivantes :

ASH (Association Sportive de Hochstatt)	600 €
ASCL (Association Sports Culture et Loisirs)	1 000 €
Ecole de Musique	4 540 €

Ces montants pourront toutefois être réajustés en septembre lorsque la commission statuera sur l'octroi des subventions aux associations.

Concernant la demande exceptionnelle de l'ABEOS (Association des Bénévoles de l'EHPAD Œuvre Schyrr), une suite favorable ne sera pas accordée, mais la possibilité de réévaluer la subvention annuelle en septembre est laissée.

Monsieur Bertrand TAULIAUT interroge Monsieur le Maire sur la stratégie de subventionnement des Associations. Madame RITTELMAYER se joint à cette demande. Les subventions communales sont alignées sur les subventions allouées par la Cea pour les licenciés.

VU les crédits inscrits dans le budget primitif 2023,

Le Conseil municipal,

A 16 voix POUR (dont 1 pouvoir), 2 ABSTENTIONS,



- ✚ Décide d'octroyer les subventions suivantes :

ASH (Association Sportive de Hochstatt)	600 €
ASCL (Association Sports Culture et Loisirs)	1 000 €
Ecole de Musique	4 540 €
- ✚ Précise que ces montants seront réévalués, si nécessaire, lorsque la commission « Associations-Culture » se tiendra.

3.2 Modalités de prise en charge des déplacements accomplis par les élus (Salon des Maires 2023)

Monsieur le Maire sollicite l'accord de l'assemblée délibérante pour représenter la Collectivité pour l'édition 2023 du Congrès des Maires, à Paris. Il sera éventuellement accompagné par un de ses Adjoints.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

à 18 voix POUR (dont 1 pouvoir),

- ✚ Émet un avis favorable et autorise la prise en charge des frais de déplacement et de nuitées pour les élus à l'occasion du Congrès des Maires 2023.

4. Travaux d'investissement - intégration du réseau Basse Tension dans l'environnement – Rue des Bergers et rue des Acacias

Monsieur le Maire rappelle que des travaux de voirie vont être réalisés dans la Rue des Bergers et des Acacias. En parallèle, il est envisagé de réaliser l'enfouissement des réseaux secs, afin d'améliorer la qualité de distribution de l'électricité et l'intégration environnementale du projet. Les réseaux secs concernés sont :

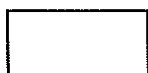
- La basse tension (BT)
- L'éclairage public (EP)
- Réseau de télécommunication

La commune envisage de réaliser l'ensemble de ces travaux au cours du 1^{er} semestre 2024.

La commune est membre de Territoire d'Energie Alsace (TEA ex. syndicat d'électricité et de gaz du Rhin) qui est par voie de conséquence le gestionnaire des réseaux BT et assurera à ce titre la maîtrise d'ouvrage sur cette partie du projet.

Aussi, une convention de co-maîtrise d'ouvrage entre TEA et la commune, dont le projet est joint en annexe, est nécessaire afin de préciser les modalités d'exécution et de financement des travaux de modification du réseau électrique dans les Rue des Bergers et Rue des Acacias.

Concernant les travaux de basse tension, Monsieur le Maire présente le schéma de principe et l'estimation prévisionnelle établis par Territoire d'énergie Alsace. Le montant prévisionnel est de 71 350 €HT pour la part travaux et 6 207, 45 €HT pour les frais d'études.



Concernant la répartition des coûts pour la partie BT, Territoire d'Energie Alsace participera financièrement à hauteur de 50 %, le projet étant éligible à la convention d'application de l'article 8 du contrat de concession conclue avec Enedis.

Un avenant à ladite convention pourra être établi si l'estimation prévisionnelle devait être modifiée au cours de l'opération. Il est précisé que les frais d'études engagés par TEA seront dus en totalité par la commune en cas d'abandon du projet.

Par ailleurs, TEA est susceptible d'accorder une aide complémentaire pour les travaux concernant le réseau d'éclairage public (plafonné à 25 000 euros) et une aide supplémentaire proratisée au linéaire de fils nus remplacés.

Avec en avoir délibéré,

le Conseil Municipal :

A 18 voix POUR (dont 1 pouvoir),

- ✚ VALIDE les travaux précités et la date prévisionnelle de démarrage de ces derniers définie ci-dessus,
- ✚ APPROUVE le montant prévisionnel de la part opération Basse Tension (travaux et études compris) à savoir 77 557, 45€HT,
- ✚ SOLLICITE auprès de Territoire d'énergie Alsace les aides liées au projet de la commune, rue des Bergers et rue des Acacias,
- ✚ PREND ACTE que le solde à la charge de la commune pour la partie des travaux concernant le réseau électrique sera de 50 % après déduction de la participation de TEA,
- ✚ AUTORISE le Maire à signer la convention de co-maîtrise d'ouvrage et tous documents y afférents,

5. Délégations du conseil municipal au maire

En application du code général des collectivités territoriales et notamment de son article L.2122-23, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les prestations suivantes ont fait l'objet d'une commande.

5.1 Travaux dans la Rue des Acacias et la Rue des Bergers

En prévision des travaux de voirie et d'enfouissement dans ces deux rues, la société SMCE a été missionnée pour des travaux de curage et d'inspection vidéo pour un montant HT de 1 941, 20 €.

5.2 Réfection de l'étanchéité et de l'isolation de la toiture de l'école maternelle

L'offre de l'APAVE, pour un montant de 1 000 €HT a été validée pour l'exécution de la mission de coordonnateur de sécurité et de protection de la santé.



5.3 Mise aux normes de deux coffrets électriques (Rue Bellevue et rue de l'Étang)

Vu la réunion du Conseil Municipal du 06 06 2023 (Point 6.3), les travaux de mise aux normes des deux coffrets électriques sont subventionnables à hauteur de 30%, au même titre que les 21 candélabres qui seront remplacés dans le cadre du Fonds Vert. Dans ces conditions, l'offre de l'entreprise Clemessy d'un montant de 7 368 €HT a été validée.

6. Adjudication de la chasse pour la période allant de 2024 à 2033 : mode de consultation des propriétaires fonciers ayant à se prononcer sur l'affectation du produit de la chasse

Pour mémoire, les baux actuels des chasses communales expirent au 1^{er} février 2024. La chasse sera donc remise en location pour une période de 9 ans soit du 02 février 2024 au 1^{er} février 2033.

Issus de la loi locale du 7 février 1881 sur l'exercice du droit de chasse, les articles L.429-2 et suivants du Code de l'environnement donnent mandat à la commune pour relouer les chasses au nom et pour le compte de la collectivité des propriétaires fonciers.

La location des chasses communales a lieu conformément à un règlement dénommé « cahier des charges type des chasses communales » arrêté par le Préfet, après consultation des organisations représentatives des communes, des chasseurs, des agriculteurs et des propriétaires fonciers.

La procédure de mise en location de la chasse débute par la consultation des propriétaires fonciers sur l'affectation du produit de la chasse conformément au cahier des charges.

Le produit de la location de la chasse peut être acquis à la commune si deux tiers au moins des propriétaires de la commune possédant deux tiers de terrains chassables l'acceptent.

Il est à noter que la commune utilise les fonds dans l'intérêt collectif local.

Lorsque ces conditions ne sont pas atteintes, le produit de la location est réparti entre les propriétaires.

De ce fait, le mode de consultation des propriétaires fonciers est laissé à l'appréciation du Conseil Municipal, qui doit se prononcer par délibération.

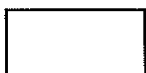
Deux options sont envisageables :

1. Soit, les propriétaires fonciers sont convoqués à une réunion publique selon l'usage local (affichage en mairie, publication par voie de presse...)
2. Soit, les propriétaires fonciers sont consultés par voie écrite (option choisie jusqu'à présent dans le cadre des précédentes locations de la chasse communale).

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal,

A 17 voix POUR (dont 1 pouvoir), 1 voix CONTRE,



- ✚ CHARGE Monsieur le Maire de procéder à la consultation écrite des propriétaires en faveur de l'abandon à la commune du loyer de chasse,
- ✚ CHARGE Monsieur le Maire de se prononcer en faveur de l'abandon à la commune du produit de la location de la chasse pour les parcelles de son domaine privé situées dans le périmètre chassable, produit qui sera reversé à l'entretien des chemins ruraux.

7. Divers

7.1 Remerciements

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée des remerciements parvenus de :

- ⇒ Monsieur Jean SANCHEZ, Responsable de la Réserve Intercommunale de Sécurité Civile (RISC), pour la subvention allouée par le conseil municipal, auxquels s'associe, Monsieur Jean-Pierre BADER, Président de la RISC.

7.2 Intervention des Adjointes sur les activités en cours et à venir

6.2.1 Intervention de Monsieur Guy LOCHER, 1^{er} Adjoint

- Les travaux relatifs au remplacement du système de climatisation à la mairie vont débuter le lundi 17 juillet 2023.
- La date du samedi 23 septembre a été arrêtée pour l'organisation de la Journée Citoyenne.
- Les travaux de point-à-temps devraient se réaliser prochainement. Le curage des tabourets syphons par l'entreprise SMCE est en cours.
- La société QUALITY TIME est intervenue pour l'enlèvement de la végétation et la mise en place d'un géotextile dans les massifs situés – Route de Froeningue.
- Les travaux de la plateforme des déchets verts sont en cours.

6.2.2 Intervention de Madame Guilaine WEISS, 2^{ème} Adjointe

- Les effectifs dans nos écoles pour la prochaine rentrée scolaire sont les suivants :

En maternelle 78 élèves
 26 PS, 34 MS, 18 GS

Madame Nadia ZURBACH, nouvellement recrutée intégrera la classe de Madame COMOLI (MS/GS).

En élémentaire 120 élèves (hors la classe ULIS qui en compte 12)
 GS 12, CP 24, CE1 12, CE2 29, CM1 31, CM2 12

Madame Cécile RUFIO rejoindra l'équipe des enseignants en remplacement de Madame Manon BISCHOFF.

6.2.3 Intervention de Monsieur Mathieu HARTMANN, 3^{ème} Adjoint

- La travaux de remise en état des chemins ruraux, pour donner suite aux intempéries de fin mai, ont débuté cette semaine.



- Le curage du réseau eau pluvial dans la rue des Bergers et des Acacias a été effectué ce jour. L'inspection vidéo sera réalisée demain, le 04 juillet.
- Les aménagements de sécurité auront probablement lieu cet été, nous sommes dans l'attente d'un retour concernant notre demande de subvention au titre des amendes de police.

6.2.4 Intervention de Madame Jullianne BURTIN, 4ème Adjointe

- Le Feuillelet des Associations a été livré ce matin et est à distribuer dans les prochains jours. Un flash'info ainsi qu'un document d'informations émanant de la CCS seront joints. Madame Véronique MULLER et Monsieur Gilles BUIRETTE souhaitent qu'un rappel soit effectué quant au respect des horaires de tonte.

7.3 Autres interventions

- Monsieur Bertrand TAULIAUT interroge le Monsieur le Maire sur les points suivants :
 - Est-il possible d'effectuer un point d'étape sur l'arrivée de la Fibre à Hochstatt ? Monsieur le Maire n'a pas eu de réponse concrète de la part de Rosace : les études auraient dû débiter.
 - Sur le collectif Rue de Zillisheim : il n'a pas été possible de donner de suite favorable aux recours amiables formulés.

7.4 Prochaines réunions du Conseil Municipal

Les dates suivantes sont arrêtées pour les prochaines réunions du conseil municipal :

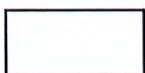
- ✚ Mardi 12 septembre 2023, à 19 heures
- ✚ Lundi 23 octobre 2023, à 19 heures

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures.

Le Maire,
Matthieu HECKLEN



Le Secrétaire
Yann DILLMANN



**Tableau des signatures
pour l'approbation du procès-verbal des délibérations
du Conseil Municipal de HOCHSTATT
de la séance du 03 juillet 2023**

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 06 juin 2023
2. Urbanisme
 - Permis de démolir
 - Permis de construire
 - Déclarations préalables
 - Déclarations d'intention d'aliéner
3. Finances
 - Subventions
 - Modalités de prise en charge des déplacements accomplis par les élus (Salon des Maires 2023)
4. Travaux d'investissement - intégration du réseau Basse Tension dans l'environnement
– Rue des Bergers et rue des Acacias
5. Délégations du conseil municipal au maire
6. Adjudication de la chasse pour la période allant de 2024 à 2033 : mode de consultation des propriétaires fonciers ayant à se prononcer sur l'affectation du produit de la chasse
7. Divers
 - Remerciements
 - Intervention des Adjoints sur leurs activités en cours et à venir

